

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 34 (1977)
Heft: 2

Artikel: Politique de la jeunesse en Suisse
Autor: Gut, Theodor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

34^e année
Février 1977

Revue d'éducation physique
de l'École fédérale
de gymnastique et de sport
Macolin (Suisse)

Politique de la jeunesse en Suisse

Dr Theodor Gut

Discours prononcé à la conférence annuelle
des chefs des services cantonaux pour Jeunesse + Sport.

Photos de M. Wolfensberger, Winterthour
Dessin de H. Fries, Zurich

De la protestation à l'adaptation

On oublie volontiers aujourd'hui les événements de l'été 1968. «Événements banals et sans importance» prétendait un protagoniste d'alors dans une interview. Mais si l'on regarde le bilan de ces batailles de rue en pleine ville de Zurich, ils ne paraissent plus aussi banals: plus de 70 blessés uniquement parmi les forces de l'ordre, des dégâts pour des dizaines de milliers de francs et ce qui est plus grave encore, de nombreuses violations de droit qui ont dû être tolérées encore des mois après ces démonstrations.

Il est certain qu'alors la jeunesse — sans vouloir généraliser — a fait couler beaucoup d'encre, même si une minorité seulement démontrait dans les rues. Aujourd'hui elle s'est un peu calmée. On parle d'adaptation. Les marches de protestation deviennent rares, l'enseignement n'est plus troublé dans les écoles secondaires supérieures et les universités, les objecteurs de conscience diminuent. On a constaté, à l'aide d'un sondage d'opinions, que l'année passée les tendances anticonfor-

mistes chez les jeunes de 15 à 24 ans avaient diminué de 28 à 21 pour cent et les tendances antiautoritaires de 35 à 29 pour cent.

Comment doit-on interpréter ce revirement? Il faut tout d'abord dire que quelque chose a changé. Depuis 1968 huit ans ont passé. Les vétérans du premier service actif se font rares, et d'autre part les étudiants de 1968 ont en grande partie atteint l'âge adulte. Qu'un chef de gare aux longs cheveux donne ponctuellement le départ d'un train ne surprend plus, ni les jeunes ni les plus âgés. La jeunesse a gagné en liberté, géographiquement, à l'école et dans le cadre professionnel, vis-à-vis de la famille et également dans les relations sexuelles. Il semble qu'aujourd'hui l'on aimerait bien faire un pas en arrière, toutefois, l'autonomie obtenue va subsister dans sa grande partie.

Le calme dont fait preuve actuellement la jeunesse, n'est pas exclusivement dû au fait que bien des choses ont été modifiées comme la jeunesse le voulait. De nombreuses autres influences ont concouru à cette situation. Il y a trois ans à peine, il semblait, du moins dans les grandes villes, que les jeunes gagnaient



trop facilement de l'argent, même sans qualifications professionnelles (bien des offres d'emplois publiés dans les journaux en sont aujourd'hui des confirmations douloureuses), de sorte que mener une vie en grande partie en marge de la société des adultes ne présentait pas de problèmes financiers.

Aujourd'hui par contre, chaque jeune, par nécessité, se met en peine pour obtenir un emploi et le garder. Lorsqu'une femme de la politique a constaté avec une certaine agressivité que lors d'attribution d'emplois l'on donnait la préférence à des chefs-éclaireurs, elle pensait aux qualités telles que la conscience professionnelle, la volonté de travailler et la disposition à l'intégration. L'on dit, par exemple, que la réintégration des toxicomanes (drogués) doit se faire dans le cadre d'une réintroduction dans le « monde du travail ».

Il y a également lieu d'ajouter encore un point: bien des jeunes considèrent manifestement la négation de la réalité suisse par la présentation de revendications idéales, qui ne sont devenues nulle part une réalité politique, comme stérile. Bruit n'est pas encore synonyme d'agitation ou de mouvement, et rester à l'écart peut devenir monotone à la longue. Le mot « changement » n'est plus souvent utilisé aujourd'hui comme formule magique dans les débats politiques, à l'instar de ce proverbe allemand qui dit « mettons le feu à la maison et regardons ce qui se passe », comme cela était le cas vers la fin des années 60. Celui qui, jeune ou adulte, exige des changements aujourd'hui, se sent obligé de dire ce qui doit être changé, dans quel but et aux frais de qui. Le concret en politique, le compromis qui conduit à la réalisation n'ont jamais été aussi actuels qu'aujourd'hui. Il faut se réjouir que la jeunesse ne porte plus ses problèmes dans les rues. Mais cela ne signifie pas qu'ils sont résolus: la récession les a seulement « congelés ». L'accroissement de la criminalité est aussi inquiétant que celui de la consommation de stupéfiants. Un autre problème subsiste: celui de la faible participation des jeunes à la vie politique. La question d'une politique de la jeunesse reste posée.

Appel à une politique de la jeunesse. La commission d'étude.

Vers la fin des années 60, on a réclamé à cris et à cris de partout, une politique de la jeunesse, également de la part de la Confédération. Les Parlementaires voulaient savoir du Conseil fédéral, comment il était possible d'engager le dialogue avec une nouvelle génération rebelle, révoltée. Les fédérations de la jeunesse exigeaient davantage d'argent pour leur travail.

En automne 1971, le Département de l'intérieur désigna une commission d'étude chargée d'étudier les possibilités d'une politique systématique de la jeunesse. Elle était formée de représentants des autorités, des organisations et institutions de jeunesse, d'un éditeur d'un périodique pour les jeunes représentant la jeunesse non affiliée à une organisation et d'un sociologue. J'en étais le président.

Malgré sa composition hétérogène au point de vue âge et opinion politique, la commission a présenté au Conseil fédéral, en été 1973, un rapport sous le titre de « Réflexions et propositions concernant une politique de la jeunesse en Suisse ». Je dois parler brièvement de ce rapport, car il représente la base pour les mesures concrètes que le Conseil fédéral a prises ou prendra en matière de politique de la jeunesse.

Le rapport sur la jeunesse: analyse et propositions

Le rapport contient une analyse du problème de la jeunesse, définit les buts d'une politique de la jeunesse et propose des mesures concrètes.

L'analyse du problème de la jeunesse essaie de démontrer qu'il y a différents types de comportement qui se confondent partiellement. Indubitablement une grande partie des jeunes s'intègre sans difficulté dans la société. Il serait par contre fatal de ne pas voir cette minorité, dont quelques-uns protestent encore, mais

dont la grande partie manifeste une indifférence totale et qui vit en marge de notre société. L'intégration sociale des jeunes est entravée par la crise dans laquelle se trouvent les organes traditionnels de la socialisation c'est-à-dire les organismes dans lesquels les jeunes deviennent adultes, la famille, l'école, l'église. Les relations entre jeunes et adultes sont caractérisées par la valeur différente attribuée aux institutions sociales comme le mariage, la nation, la propriété et le droit. Quand bien même les jeunes apprécient des valeurs telles que la démocratie, la dignité humaine et l'amour du prochain, ils s'indignent des contradictions fréquemment rencontrées entre la profession de tels principes et la réalité dans la société.

Nous croyons que cette brève analyse a conservé toute sa valeur jusqu'à nos jours, tout comme d'ailleurs les buts d'une politique de la jeunesse formulés dans le rapport non seulement sur le plan de l'Etat, mais également sur celui de la société: permettre à chaque enfant et adolescent un développement et un épanouissement intégral de sa personnalité, et cela au sein même de la société. L'intégration ne doit pas être interprétée à tort comme une acceptation sans réserve des dispositions existantes. Le jeune Suisse doit, en particulier, apprendre à connaître l'Etat auquel il appartient, ses prestations dont il jouit, ses lois auxquelles il est soumis, et faire usage des possibilités constitutionnelles pour le développer et le changer. En aucun cas il ne s'agit d'éliminer la jeunesse comme force motrice du développement, com-



me perturbateurs, comme provocateurs et comme reflet de notre société. La nation ne peut renoncer à la force motrice et créatrice de la jeunesse. Si la jeunesse s'intègre dans la société et l'Etat dans le sens de la participation, le tout changera. Inversement, pour atteindre cette intégration, une politique qui tient compte des besoins de la jeunesse est nécessaire.

Dans une 2e partie du rapport, la commission d'étude propose des instruments pour la politique de la jeunesse. Le cadre pour ces propositions était limité par la constitution en vigueur et par les possibilités politiques d'une modification de la constitution, ce que quelques critiques ont ignoré. La Confédération n'a pas les pleins pouvoirs pour une politique de la jeunesse vaste et globale; elle n'est pas contre pas seulement compétente, mais est tenue de faire systématiquement usage des quelques possibilités constitutionnelles fort restreintes qui lui sont données.

On peut se demander s'il n'était pas judicieux d'introduire un « article sur la jeunesse » dans la constitution. Un tel article pourrait déclarer l'encouragement et la protection de la jeunesse comme devoir commun de la Confédération et des cantons. Par la suite, la jeunesse exigerait de fixer légalement son droit de participer à la vie sociale et politique.

Aussi bien le sort réservé à l'article sur le droit à l'instruction que les sondages effectués par la commission d'étude démontrent que présentement les chances d'un tel article sur la jeunesse sont très minces. Il y a donc lieu de partir de la situation constitutionnelle actuelle, selon laquelle les cantons et les communes ont leurs responsabilités illimitées dans le domaine de la politique de la jeunesse. Eu égard aux liens entre les problèmes de la jeunesse et du développement général de la société, la Confédération doit, elle aussi, s'occuper continuellement de la jeunesse, de ses besoins et de ses idées. Afin de pouvoir mieux accomplir cette tâche, la commission d'étude proposa la désignation d'un délégué pour les questions de la jeunesse, comme organe consultatif du Conseil fédéral. Il disposerait d'une commission à laquelle devraient appartenir également des jeunes. Cette commission serait chargée de faciliter les contacts entre l'Etat et les jeunes, d'exprimer son avis au sujet de lois et de mesures qui concernent également la jeunesse.

D'autres propositions concernaient l'encouragement de la formation politique, des organisations et institutions de jeunesse, de l'information de la jeunesse et sur la jeunesse, ainsi que les contacts nationaux et internationaux des jeunes. On attribua une importance parti-



« La réintégration des toxicomanes ... dans le ,monde du travail'. »

culière à la recherche dans le domaine de la jeunesse.

L'écho du rapport fut grand. Plus de 10000 exemplaires du «petit livre vert» actuellement épuisé, ont été demandés au Département de l'intérieur. Les demandes venaient même de l'étranger.

87 avis sur le rapport nous sont parvenus de cantons, de partis, d'églises, d'écoles et des fédérations. En général on était d'accord avec la partie analytique; quelques-uns la disaient pessimiste, un l'accusait d'encouragement à la «politique des classes», alors qu'un autre, au contraire, reprochait que l'on a trop peu pensé aux couches sociales.

En ce qui concerne les mesures proposées, les idées étaient plutôt divergentes: de nombreux cantons, surtout de la Suisse romande, ainsi que les fédérations sont très réticents à l'égard d'un engagement de la Confédération en matière de politique de la jeunesse ou rejettent même catégoriquement une telle idée. D'autre part les fédérations de jeunesse soulignaient que la Confédération n'avait pas le droit de négliger les problèmes de la jeunesse.

Revendications tirées du rapport sur la jeunesse et satisfaites ailleurs

Alors que le Département de l'intérieur dépouillait un mètre cube de papier destiné au Conseil fédéral, diverses propositions sont devenues ailleurs des revendications qui ont été partiellement déjà satisfaites.

Ainsi la ville de Zurich nommera à l'essai une personne chargée de s'occuper des questions de la jeunesse. Pro Familia demande un délégué pour la jeunesse et la famille. Plusieurs cantons et communes ont promulgué des lois et ordonnances sur la protection et l'encouragement de la jeunesse. Ainsi la ville de Berne a créé une conférence municipale pour la jeunesse, avec pour mission de dépister à temps de nouvelles formes de dangers pouvant menacer la jeunesse et d'élaborer un concept pour les combattre.

A l'échelon fédéral également on s'attaqua à certains domaines pratiques de ce vaste problème, avant même que le Conseil fédéral n'ait eu connaissance du résultat de la procédure de consultation.

J'aimerais commencer par Jeunesse + Sport. Les subventions versées aux cantons, fédérations et organisations ont passé de 12,5 millions en 1974 à 18 millions en 1976. A mon avis il s'agit là d'une opération politique qui attaque le problème à sa base: le but du sport est de sortir les jeunes de la consommation passive pour les amener à pratiquer une activité sportive. Dans le sport, les générations se ren-



«Il faut apprendre à connaître l'Etat dans lequel on vit, ...»

contrent, se mesurent selon un même barème et se soumettent aux mêmes règles. On remarque malgré tout, que dans ce domaine également le problème de la participation existe: l'institution sportive émérite ne semble rencontrer qu'une faible sympathie chez certains jeunes sportifs. Ici l'on devra chercher des chemins pour amener les jeunes actifs à la coresponsabilité dans l'organisation.

Pour esquisser l'autre face de l'engagement politique de la Confédération dans les questions de la jeunesse: malgré les difficultés financières, le crédit pour les activités extrascolaires de la jeunesse, figurant pour la première fois au budget en 1972, est passé de 200 000 francs à 330 000 francs. Ces contributions ainsi que les bénéfices de la frappe de l'écu commémoratif de la constitution d'un montant de 90 000 francs, furent exclusivement consacrées à la formation de moniteurs appelés animateurs. Le nouveau programme pour la formation de moniteurs de jeunesse, élaboré par le Cartel suisse des associations de jeunesse en collaboration avec l'Académie pour la formation des adultes à Lucerne, pourra compter sur un appui de la part de la Confédération.

Les associations suisses de jeunesse tirent également profit du centre européen et du fonds européen de la jeunesse, deux institutions auxquelles la Suisse apporte un appui financier par ses contributions au Conseil de l'Europe.

Dans le cadre des programmes nationaux du Fonds national pour la recherche scientifique, un projet sera consacré à un point important du problème de la jeunesse, à savoir la socialisation des jeunes, c'est-à-dire les processus, qui, dans le développement du jeune jusqu'à l'âge adulte, encouragent ou entravent la participation aux tâches de la société, ainsi qu'une disposition à assumer des responsabilités.

Enfin il faut relever encore une mesure institutionnelle importante qui a été également prise sur l'impulsion du travail de la commission. Les associations féminines ont vivement approuvé la proposition de désigner un délégué et en ont nommé un pour les affaires. Le Conseil fédéral, de son côté, a repris l'idée et a créé en janvier 1976 une commission consultative pour les questions de la femme.

La décision du Conseil fédéral

En rapport avec la jeunesse, le Conseil fédéral a pris la même décision après un temps de réflexion bien plus long. Il a pris officiellement connaissance des résultats de la procédure de consultation au sujet du rapport de la commission d'étude pour une politique suisse de la jeunesse. Il a chargé le Département de l'inté-

rieur de préparer, en accord avec les organes intéressés, la désignation d'une « commission fédérale extra-parlementaire consultative pour les questions de la jeunesse » et de déposer une motion.

Le Conseil fédéral ne veut donc pas de délégué, mais une commission.

Lors de la procédure de consultation, la plupart des cantons, des grands partis et des organisations d'employeurs ont émis des réserves à l'égard du délégué notamment parce qu'il devrait jouir de la confiance aussi bien des jeu-



«... elle pensait aux qualités telles que la conscience professionnelle, la volonté de travailler et la disposition à l'intégration.»

nes que de celle du reste de la population, ce qui conduirait à des difficultés insurmontables. En plus, un tel délégué pourrait facilement subir l'influence d'intérêts particuliers et, en outre, le problème de la jeunesse hériterait d'une « étiquette » qui ne serait pas en rapport exact avec les besoins.

Une minorité de cantons et de partis, mais par contre la quasi-totalité des fédérations de jeunesse et des organisations d'employés se prononcèrent en faveur d'un délégué. Elles pensent probablement qu'une seule personne est plus efficace qu'une commission anonyme.

Appréciation de cette décision

Les réserves faites à l'égard de la nomination d'un délégué sont compréhensibles. L'important est que le Conseil fédéral ait entrepris quelque chose et qu'il n'ait pas été tenté de classer l'affaire en évoquant la misère financière et des soucis plus urgents.

Selon des sources officielles, le Conseil fédéral veut donner la mission suivante à la commission fédérale extra-parlementaire consultative pour les questions de la jeunesse:

« Elle doit être l'organe de contact pour les différents offices fédéraux dans toutes les questions concernant la jeunesse. Ainsi nous aurions un lieu où les problèmes généraux de la jeunesse, pour autant qu'ils soient d'importance pour la politique fédérale, pourraient être discutés et traités. Les questions du perfectionnement extra-scolaire comme il est pratiqué dans les fédérations de jeunesse et d'autres institutions, les questions de l'instruction civique et de la formation politique en général sont placées au premier plan. »

La dernière phrase mentionne des exemples; avec un tel programme la commission pourra faire ses preuves dans un travail pratique. Il y a lieu également d'apprécier les deux premières phrases à leur juste valeur. L'on y parle de « toutes les questions concernant la jeunesse » et « des problèmes généraux de la jeunesse, pour autant qu'ils soient d'importance pour la politique fédérale ».

La notion « concernant la jeunesse » doit être interprétée de façon assez large. Il ne s'agit pas seulement de la révision de la formation professionnelle par exemple, mais une loi fiscale qui peut être plus ou moins populaire ou l'assurance sociale concernent également la jeunesse. En fin de compte ce seront eux qui, une fois adultes, bénéficieront des avantages et subiront les inconvénients de ce que les adultes décident aujourd'hui.

Composition et mode de travail de la commission

La commission désignée par le Conseil fédéral sera composée de jeunes et d'adultes en tenant compte des différentes régions du pays, des groupements professionnels et des idéologies. L'économie, la politique, les employeurs et employés, la communauté et les institutions de jeunesse y seront également représentés.

Les représentants de fédérations de jeunesse seront nommés sur la base des propositions faites par leur organisation. Il importe avant tout qu'il y ait toujours de nouveaux éléments de la jeunesse qui entrent dans cette commission.

Cette commission n'est pas un «conseil de la jeunesse». Une représentation de toute la jeunesse, y compris de celle non organisée, exigerait un nouveau droit d'élection, et en plus de la question de la protection des minorités parmi les jeunes, ferait surgir celle de la représentation particulière des autres classes d'âge. En outre un tel conseil présupposerait une organisation systématique qui serait alors repoussée par les jeunes. Nous ne voulons pas d'une «Jeunesse d'Etat».

Au point de vue administratif, la commission sera rattachée à un département. Son statut

sera analogue à celui de la commission pour les femmes, c'est-à-dire qu'elle ne devra pas seulement s'occuper de la procédure de consultation lorsqu'il s'agit de propositions concernant la jeunesse et d'observer continuellement la situation, mais elle pourra également présenter spontanément de «propres recommandations et suggestions».

Il est important que le secrétariat soit dirigé par une personnalité qui a le temps pour ces travaux et une vue d'ensemble sur les relations entre la Confédération et la jeunesse. Ainsi, elle pourra contribuer à ce que les mesures de

l'Etat, souvent modestes, desservent concrètement les intérêts de la jeunesse.

De cette façon la commission devrait contribuer à une politique globale équitable, à laquelle aspire la jeunesse, ainsi qu'à une meilleure expression de la volonté politique et culturelle des jeunes. Elle ne doit en aucun cas devenir un élément bureaucratique et toujours être consciente que ses membres ne pourront jamais redonner toutes les opinions des jeunes. Pour cette raison, il sera important que la commission pour la femme cherche et trouve le contact spontané avec les jeunes à l'aide d'auditions ou de séances d'information.

Pas de miracles, mais un signal

Il ne faut pas attendre de miracles de cette commission. Mais la jeunesse sera présente dans l'Etat. La commission fera prendre conscience aux autorités et à l'opinion publique des désirs de la jeunesse. Elle ne doit pas contre pas remplacer les rencontres et entretiens personnels des responsables politiques avec la jeunesse et faire penser aux jeunes que par le biais de cette commission ils se trouvent dispensés de leur propre participation à la politique.

Dans son arrêté, le Conseil fédéral a également chargé le Département de l'intérieur de faire des propositions sur les autres mesures à prendre. Il s'agit, outre l'intensification de la recherche sur la jeunesse qui a déjà été reprise dans le programme national pour la recherche de soutenir les organisations de jeunesse, d'améliorer l'information de la jeunesse et sur la jeunesse et d'encourager la formation politique.

La commission consultative de la jeunesse pourra œuvrer dans tous ces domaines. Elle devra communiquer ce qui est désiré par les représentants d'une grande partie de la jeunesse. L'arrêté du Conseil fédéral est un signal pour tous les groupes sociaux.

Il professe la sincérité, la rencontre et la discussion. Si la future commission de la jeunesse, avec ses membres jeunes et moins jeunes, contribue à ce que la franchise entre les générations trouve place dans la famille, les écoles et les organisations, à ce que la rencontre ait lieu sans contrainte comme dans votre organisation Jeunesse + Sport, à ce qu'un dialogue s'engage sur la base d'une compréhension mutuelle, alors une mesure institutionnelle pour l'amélioration de la vie de chacun aura été prise.

